



Etre membre Charte

La Maison des Jeunes (Evelette) et le Local des Jeunes (Haillot) font partie de la même asbl et sont ouverts aux jeunes âgés entre 12 à 26 ans, sans discrimination idéologiques, politiques, de sexe ou de nationalité.

Ce sont des endroits que tu construis chaque jour en y apportant tes idées, tes projets, ta bonne humeur, ta folie, tes passions, tes coups de gueules, ...

Ce sont des lieux d'expression, de partage, de réconfort et afin qu'ils le restent les jeunes et l'équipe d'animation se sont réunis pour créer cette charte de vie.

J'AI DES DROITS

- ⇒ Je peux venir à l'accueil librement sans devoir consommer.
 - ⇒ Je peux participer aux activités de la MJ et utiliser son équipement.
 - ⇒ J'ai la possibilité d'apporter des idées et mettre en œuvre des projets.
 - ⇒ J'ai l'opportunité de donner mon opinion, de participer aux décisions et de dire ce que je pense (dans le respect).
 - ⇒ Je peux partager ma motivation et mes idées.
 - ⇒ Je peux me détendre, écouter de la musique, rêver, ...
 - ⇒ Je peux exister et m'exprimer.
 - ⇒ Je peux participer à des groupes projets.
 - ⇒ J'ai droit au respect des animateurs(trices) de l'équipe d'animation ou des ateliers.
 - ⇒ Je peux m'inscrire au Conseil des Jeunes ou au Conseil d'Administration.
 - ⇒ J'ai le droit de vote dans les structures démocratiques de ma MJ (Conseil d'Administration, Conseil de Jeunes) si je me suis engagé au sein de celles-ci.
- (Les réunions du CJ et du CA ne sont pas obligatoires mais conseillées afin de pouvoir donner son avis et être au courant des changements).
- ⇒ Si je ressens le besoin, je peux me confier, obtenir des renseignements ou des références pour faire face à ce que je vis, et ce, dans le respect et la confidentialité.



J'AI DES RESPONSABILITÉS

RESPECTER L'AUTRE ET SOI-MÊME

- ⇒ Je veille à être aimable et poli.
- ⇒ Je respecte la vie privée des autres (gsm, sac, ordi, ...).
- ⇒ Chacun peut avoir son opinion, ses valeurs
- ⇒ J'apprends à écouter l'autre même si je ne suis pas toujours d'accord.
- ⇒ Je construis plutôt que je ne détruis.
- ⇒ Je veille à préserver une bonne réputation de la MJ dans la commune et à l'extérieur de celle-ci.
- ⇒ Je suis attentif à ne laisser personne de côté.
- ⇒ Je respecte les émotions des autres.

RESPECTER LES ACCUEILS, LES ACTIVITÉS, LES ATELIERS ET LES PROJETS

L'ACCUEIL

- ⇒ Je respecte les limites d'autrui, je minimise le son de ma voix et de la sono.
- ⇒ Je ne reste pas scotché à mon gsm.
- ⇒ Dans ma relation de couple, je reste discret et raisonnable.
- ⇒ Les fumeurs sont priés de se rendre à l'extérieur des bâtiments et de ne pas influencer les autres à la consommation.
- ⇒ Si possible, on consomme les produits vendus à la MJ car le bénéfice de la caisse jeune permet d'organiser des activités et d'acheter du matériel.
- ⇒ J'écoute et je respecte les consignes de l'animateur(trice).
- ⇒ La cigarette, la drogue, l'alcool ne sont pas des passages obligés quand on est ados.
- ⇒ Pour protéger les jeunes, la loi dit : Pas de bière et pas de cigarette avant 16 ans et pas d'alcool en-dessous de 18 ans.
- ⇒ Le vol est interdit par la loi et l'injure est punissable par la loi !



LES ACTIVITÉS, LES ATELIERS ET LES PROJETS

- ⇒ J'arrive à l'heure et de bonne humeur.
- ⇒ Je respecte mon animatrice ou mon animateur.
- ⇒ Mon gsm est en position silencieuse pour ne pas déranger ~~l'activité en cours.~~
- ⇒ Je préviens l'animateur (trice) de mon absence.
- ⇒ A Hailot, les jeunes restent dans le local d'accueil pendant l'atelier guitare.
- ⇒ Je participe activement, je fais de mon mieux.
- ⇒ J'écoute et respecte les consignes de l'animateur(trice).
- ⇒ Je remets le local en ordre avant de le quitter.
- ⇒ Je respecte mes engagements.

RESPECTER LA NATURE

- ⇒ Au camp, lors de sorties ou à la MJ, je trie mes déchets en les mettant dans la poubelle adéquate.
- ⇒ Je jette mes mégots ~~de cigarettes~~ dans les cendriers.

RESPECTER LE MATÉRIEL ET LES LOCAUX

- ⇒ Je veille à la propreté, je prends soin, je respecte le matériel, les infrastructures, et ~~leurs~~ les abords mis à ma disposition.
- ⇒ Je participe à l'aménagement, la déco et à l'entretien de la MJ et de ses alentours.
- ⇒ Le frigo sera nettoyé et vidé régulièrement ~~fait~~ par les jeunes et l'animateur.
- ⇒ Les poubelles seront vidées MINIMUM 1X/semaine ou dès qu'elles sont pleines
- ⇒ Eteindre le chauffage, les lampes, la sono et la TV quand ils ne sont pas nécessaires et quand on quitte les locaux.
- ⇒ A la mauvaise saison, je veille à ce que les portes du local à Hailot restent fermées.
- ⇒ Le petit matériel mis à disposition est sous la responsabilité de tous (prévenir les animateurs si perte, dégâts, dysfonctionnement).
- ⇒ L'accès au bureau est interdit aux jeunes sauf autorisation d'un membre de l'équipe.

LES COMPORTEMENTS SUIVANTS NE SONT PAS ADMIS ET SONT SUSCEPTIBLES D'EXCLUSION.

- ⇒ Le vol
- ⇒ Le vandalisme du bâtiment et de ses abords ainsi que la dégradation des équipements de la MJ. En cas de comportement excessif, qui casse paye ou répare.
- ⇒ La consommation et la vente d'alcool en dessous de 16 ans et la vente et la consommation de drogues au sein des locaux et aux alentours
- ⇒ Le manque de respect envers les autres jeunes et l'équipe d'animation
- ⇒ Toute forme de provocation, menace, harcèlement, racket, violence verbale, physique, sexuelle et /ou psychologique ainsi que tout propos raciste, sexiste, injurieux et diffamatoire.
- ⇒ Le non-respect de la vie privée (gsm, ordinateur, sac...).
- ⇒ Apporter à la MJ des armes ou tout objet pouvant en devenir une.
- ⇒ Le non-respect de la charte

LA CARTE MEMBRE

La carte membre est obligatoire pour toute personne souhaitant fréquenter :

- Les permanences d'accueil à Evelette ou à Haillot
- Les activités et sorties ponctuelles
- Les ateliers ou les projets de nos deux implantations.

La carte est au prix de 10€/an et est valable du 1 octobre au 30 septembre. Elle sera remise au jeune après la signature du ROI et le paiement de celle-ci.

Chaque membre s'engage à respecter La Charte en la signant. Le non-respect de celle-ci peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du jeune. Avant d'exclure un jeune, il sera prévu une rencontre entre celui-ci et l'équipe d'animation.

L'ÉQUIPE

L'équipe d'animation a pour mission d'assurer les permanences d'accueils, d'être à l'écoute des jeunes, de proposer des activités, des ateliers et des projets aux jeunes mais également de répondre à leurs attentes en les impliquant dans la réalisation de leurs activités et de leurs projets.

Notre souhait : c'est que votre MJ soit un lieu dynamique où vous aimez venir, où vous pouvez donner votre avis, parler de ce que vous vivez, de ce que vous voulez, où vous pouvez assumer différentes responsabilités. (Exemple : en faisant partie du CJ, du OA)

En cas de changements d'horaires (de l'accueil, des ateliers, ...), les jeunes seront prévenus via gsm, les réseaux sociaux et via le panneau d'affichage du local (porte extérieure et tableau en liège)



L'équipe a pour tâche de faire respecter la loi mais elle reste ouverte au débat et au dialogue.

LES DIFFERENTS NIVEAUX DE GESTION DE LA MJ

Notre MJ est une ASBL reconnue et subventionnée comme Centre de Jeune par la Fédération Wallonie Bruxelles. Dans toute ASBL, il y a différents niveaux de gestion :

L'Assemblée Générale : c'est elle qui décide des grandes orientations de notre MJ, qui définit un budget et qui vérifie les comptes en fin d'année. Elle se réunit minimum 1/an (Age minimum 18 ans).

L'Organe d'Administration : Il est désigné par l'AG pour réaliser les décisions prises à l'AG et gérer la MJ durant toute l'année. Il doit être composé au minimum d'1/3 de jeunes de 18 à 26 ans. Il se réunit minimum 4/an. Un bureau est désigné au sein de l'OA. Il est composé des binômes (président, trésorier et secrétaire). Il se réunit tous les mois avec l'animateur-coordonnateur pour prendre les décisions qui s'imposent afin d'assurer le bon fonctionnement de la MJ.

L'animateur-coordonnateur : il est engagé par l'OA pour gérer la MJ au quotidien et diriger l'équipe d'animation afin de remplir les missions décidées par l'AG et l'OA.

Le Conseil des jeunes : Il est composé des jeunes qui souhaitent s'investir dans la MJ. Ce sont des jeunes qui s'engagent à participer régulièrement aux réunions du CJ et à s'impliquer activement dans la vie de la MJ. Chaque année, un appel sera fait à la mi-novembre pour constituer le nouveau CJ. Il n'y aura plus de notion de durée de mandat.

Le CJ se réunit minimum 8/ans et a pour tâches :

- D'être le porte-parole des autres jeunes de la MJ
- De proposer ou mettre en place des activités et projets
- D'organiser avec l'équipe les élections du CJ
- D'observer le fonctionnement de la MJ afin d'interpeller l'équipe, l'OA ou l'AG concernant des dysfonctionnements, des manquements ou des problèmes au sein de la vie de la MJ en vue de trouver ensemble des solutions ou des améliorations.
- Il est souhaitable qu'un ou deux membres du CJ soit également membre de l'OA afin de pouvoir appuyer les demandes du CJ au sein de l'OA.

IMPORTANT

Cette charte est un document évolutif dans le temps sur base d'une négociation entre l'équipe et le Conseil des Jeunes.



Cette charte sera réalisée conjointement avec les jeunes et l'équipe d'animation et affichée dans les locaux. Toutefois certains éléments de celle-ci pourront être adaptés en fonction du lieu d'implantation. La charte sera commune aux deux implantations.

Document à remettre à un membre de l'équipe d'animation de la MJ

JE MARQUE MON ADHÉSION À LA CHARTE DE LA MJ

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLAGE :

GSM

MAIL :

FAIT À LE

Je reconnais avoir lu et compris la charte de la MJ et je m'engage à la respecter.

SIGNATURE DU JEUNE :

